



Remboursement de la location de vacances

Par **dudu300**, le **02/09/2009 à 14:39**

Bonjour,rnJ'ai effectué une location de maison par le biais d'un site américain Homeaway et il s'avère que l'annonce était une annonce frauduleuse.rnAvant les paiements,j'avais souscrit une assurance pour me protéger.rnLa responsable de ce site a passé la main à sa sucursale en France qui est Aritel et qui s'est occupé de la correspondance en français.rnLe paiement a été effectué en 2 temps:rn-virement bancaire (900\$)rn-paiement par paypal (900\$)rnJ'ai reçu un formulaire pour le remboursement du à cette fraude dans leur site dans lequel il fallait que je prouve que ni ma banque ni paypal ne prenait en charge le remboursement de cette fraude.rnrnMon conseiller a écrit une lettre mentionnant bien que le virement bancaire a été effectué par moi-meme et de mon plein gré donc la banque n'a aucune responsabilité dans cette affaire et l'assurance ne pouvait couvrir un tel fait.rnPas de souci sur ce point et Aritel me confirme le remboursement de cette partie.rnrnConcernant le paiement par paypal,de meme,une réponse négative de leur car le paiement a été effectué de mon plein gré et de toute façon,l'assurance de paypal ne couvre pas les achats des bien non tangibles.rnAritel me dit que je n'ai pas fait assez d'effort pour demander le remboursement par paypal et me demande de prouver ma motivation à etre remboursé!!!!!!! c'est une blague ou une façon fréquente d'agir?????rnrnCela dure depuis Février,aussi,je voudrais vous demander les recours possibles afin d'etre rembourser s'il vous plait.rnrnEn engageant un avocat,les honoraires de ce dernier peuvent-ils etre pris en charge par Aritel si je demande des dommages et interets?rnrnOn m'a parlé d'une saisine au tribunal d'instance.Dois-je aller seul et comment procéder s'il vous plait?rnrnMerci pour votre aide et veuillez agréer mes salutations les plus sincères.rnrnMinh Duc